

Réunion du groupe-pays Haïti

Mardi 10 octobre 2017- Pavillon Armenonville, Paris

Compte-rendu

Contexte et objet de la réunion :

Cette réunion avait comme objectif de présenter l'état d'avancement de l'organisation logistique et le programme des deuxièmes Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne, qui auront lieu les 5 et 6 décembre 2017, à Port-au-Prince.

En présence des quatre maires haïtiens de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP), la réunion a permis de présenter leur témoignage sur l'expérience de création d'une intercommunalité dans un cadre de coopération décentralisée avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

La réunion a été présidée par M. Jean-Louis Testud, Adjoint au Maire de Suresnes, en représentation de M. Christian Dupuy, Maire de Suresnes et Président du groupe-Pays Haïti.

Assises de la coopération décentralisée franco haïtiennes :

M. Jean-Louis Testut a fait le point sur l'organisation des Assises. Il informe que le programme proposé lors de la réunion du groupe-pays Haïti, en septembre dernier, a été légèrement modifié suite à la réunion du comité de pilotage haïtien. Les membres du comité de pilotage haïtien sont : la Fédération nationale des maires Haïtiens, l'Ambassade de France, l'AFD et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.

Ainsi, le programme définitif sera le suivant : en fin de matinée de la première journée, après la session d'ouverture, deux sessions plénières seront organisées : la première, sur le changement climatique et les risques naturels, la deuxième portera sur la planification

local et le développement économique. L'après-midi, il y aura 4 ateliers simultanés : tourisme et culture, la formation professionnelle, l'intercommunalité, et sur la gestion de l'eau et l'assainissement. Il y aura un temps de rencontre entre les homologues français et haïtiens.

Le lendemain, 4 ateliers simultanés seront organisés : enfance, jeunesse, citoyenneté, société civile et démocratie locale ; la gestion des déchets ; l'agriculture et le développement rural ; la finance et fiscalité locale et un side-event sur la coopération transfrontalière. En fin de matinée aura lieu la troisième séance plénière sur les enjeux et spécificités de la coopération franco-caribéennes. Après le déjeuner, aura lieu la session de clôture avec une restitution des ateliers et lecture d'un communiqué conjoint.

Les délégations sont invitées à arriver le 4 décembre pour le cocktail offert à la délégation française par S.E. Madame l'Ambassadeur de France en Haïti. Des accords de coopération seront signés entre la Rochelle et Port au Prince, le Conseil départemental de la Vienne et Marigot, le Grand Pontarlier et Milot. Après les Assises, un accord sera signé entre les villes de Carrefour, le Lamentin (Martinique) et Santiago de Cuba.

La Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP) :

M. Muclair DESIR, Maire de Léogane et Président de la CMRP, a manifesté l'honneur qui représenta pour lui d'être à la tête de la délégation des Palmes pour ces Assises et à remercier tous les partenaires qui les ont aidé et soutenu après le séisme dévastateur de 2010. Grâce à des efforts considérables, la région de Palme est en marche.

Il a souligné que la coopération avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), en 2012, est considérée comme une des coopérations les plus fructueuses qui laisse des traces visibles et palpables, qui a permis d'atteindre des objectifs que la CMRP n'aurait pas pu le faire toute seule. Des avancées considérables ont été faites. Les employés de l'intercommunalité de Palme ont des compétences communales qui sont partagées. En matière de bonne gouvernance, M. Muclair DESIR a évoqué : « nous nous plaçons sur le chemin de la transparence », et encore : « nous sommes à l'écoute de nos citoyens. Le budget communal, qui autrefois était un document secret, est à la portée de tous les citoyens. C'est un organe consultatif pour les élus. Nous avons réalisé la mobilisation fiscale avec ambition. Le développement territorial doit se faire *via* un dialogue constant. »

Madame Rose-Marie Saint Germès-Akar, Conseillère communautaire de la CACP, a souligné que cette intercommunalité n'existe pas dans la loi haïtienne, elle a été portée par les maires qui ont signé avec une première convention.

Le raisonnement était de dire qu'unis nous travaillerons mieux, et cela a été mis en marche avec l'Association des communes hollandaises (VNG), la Fédération canadienne des Municipalité (FCM) et la CACEM.

Mme Saint Germès-Akar a expliqué : à Cergy Pontoise, nos moyens financiers et humains étaient très faibles comparés aux nos partenaires canadiens. A l'intercommunalité de Cergy-Pontoise nous avons un certain savoir-faire à ce sujet. Nous avons mobilisé nos services juridiques afin de créer une intercommunalité comme une association viable qui peut exister. Nous avons fait beaucoup de plaidoyers avec l'Etat haïtien. Pour être claire, il y a quatre communes, un conseil intercommunal, une équipe technique composé de vingt cadres. Cela représente dix-neuf postes financés par le programme canadien et un financé par Cergy-Pontoise.

La deuxième étape est de définir ensemble un projet de territoire. La première convention a été réalisée en 2012, la CACP et la CMRP sont en pleine dynamique sur leur projet de territoire. Une réalité s'est imposé récemment : le programme financé par les partenaires canadiens prendra fin dans à peu près un an. Toute l'aide humaine et financière va s'arrêter.

Lorsque la CACP est arrivée dans cette coopération, elle n'était pas entendue par les autres partenaires. C'était difficile de trouver sa place, mais elle a participé à la plateforme des partenaires autour du projet des Palmes et a pu véritablement s'exprimer, au même titre que les Haïtiens et que les partenaires canadiens et hollandais.